

Epreuve de « l'asile » dans Fort Boyard : France Télévisions mise en garde

Date de publication : lundi 11 septembre 2017

Assemblée plénière du 6 septembre 2017

Le CSA a été saisi au sujet d'une séquence intitulée « L'asile » diffusée sur France 2 dans l'émission *Fort Boyard* du 24 juin 2017.

En vertu de l'article 36 de son cahier des charges, France Télévisions « *veille au respect de la personne humaine et de sa dignité. Elle contribue, à travers ses programmes et son traitement de l'information et des problèmes de société, à la lutte contre les discriminations et les exclusions de toutes sortes* ».

Tout en relevant que l'épreuve litigieuse avait été renommée « La cellule capitonnée » et avait fait l'objet d'un nouveau travail de montage la semaine suivant la première diffusion, le Conseil a regretté la diffusion d'une telle épreuve dans cette émission familiale et emblématique du service public. Il a estimé que la séquence en question, caricaturale et stigmatisante à l'égard des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques, portait atteinte aux dispositions précitées du cahier des charges de France Télévisions. En conséquence, le Conseil a demandé aux responsables de France Télévisions de veiller à mieux respecter, à l'avenir, ses obligations en matière de respect des droits et libertés et les a mis en garde contre le renouvellement de telles pratiques.